

## COMPTE RENDU D'audience SNEP - DRH - Recteur

Le 27 janvier 2006, pour le SNEP, Marc BOULOGNE, Didier BLANCHARD et Lionel DELBART étaient reçus au rectorat par Monsieur MANNESSIER DRH de l'académie de Lille pour faire un tour d'horizon sur le fonctionnement de l'enseignement de l'EPS dans l'académie et pour évoquer les craintes qui pèsent sur la discipline EPS dans un contexte de suppressions de postes et de restriction budgétaire.

Nous avons abordé le problème central de **la baisse des moyens** et de toutes les conséquences qui en résultent. Par exemple, concernant les publics difficiles, aucun seuil de dédoublement n'est prévu en EPS en LP (à l'identique du dessin d'art) alors que toutes les autres disciplines y ont droit. Pourquoi l'EPS devrait elle assurer ses apprentissages dans de mauvaises conditions ? Sur ce point pas de réponse du DRH.

Nous avons également dénoncé des regroupements malencontreux voir anti-pédagogiques. Monsieur Mannessier demandera donc aux chefs d'établissements d'être vigilants sur ce point. Quant aux suppressions de postes, elles répondent à une logique budgétaire. D'autant plus que l'EPS apparaît comme une discipline excédentaire.

Nous pensons qu'il est absurde d'affecter des personnels en grand nombre en zones de remplacements et de donner des volumes très importants d'heures supplémentaires.

Réponse : Le problème sera vu discipline par discipline, surtout en lycée.

Nous évoquons également les problèmes de l'application des programmes par rapport au menu en lycée et LP, de l'enseignement de la natation en collège et nos inquiétudes sur l'application du décret de 50 en ce qui concerne la décharge d'une heure pour des services répartis dans des établissements de communes limitrophes ou non. Monsieur Mannessier nous répond qu'il rappellera les règles.

Le SNEP rappelle ses inquiétudes : sur la mise en place de la réforme Fillon et du socle commun, sur la chute des recrutements des professeurs d'EPS, sur l'apprentissage à 14 ans... tout ceci étant annonciateur de suppressions de postes.

En ce qui concerne le remplacement De Robien, nous mettons l'accent sur les dérives surtout en ce qui concerne les TZR à qui on demande de remplacer du jour au lendemain. On nous répond que des outils sont mis à disposition des chefs d'établissements pour la gestion individualisée et collective et qu'il est également normal qu'un TZR fasse du remplacement, mais nous sommes d'accord pour que les modalités soient respectées.

**Sur les sections sportives** nous déplorons que les organisations représentatives soient exclues des différentes commissions, qu'il n'y ait pas de groupes de travail et qu'il n'y ait toujours pas de dotation spécifique pour leur fonctionnement.

Pour le mouvement intra 2006 Monsieur Mannessier nous dit que le maximum sera fait pour limiter le nombre de mesures de carte scolaire. Par contre, sur la stabilisation des TZR sur postes fixes, cela n'est pas d'actualité dans l'académie de Lille. La reconstruction de la nouvelle carte des établissements APV sera vue plus tard mais pas pour 2006.

D'autre part nous attirons l'attention du DRH sur les nombreux couplages, conséquences des suppressions de postes, souvent réalisés sans réelle prise en compte des contraintes de l'enseignement et pour lesquels le forfait UNSS est souvent oublié.

Sur le problème de **l'accès à la hors classe des professeurs d'EPS**, nous présentons les incidences des changements. Monsieur Mannessier nous répond que les problèmes seront évoqués au cours d'un prochain groupe de travail mais il peut déjà nous dire qu'il y aura des évolutions inévitables, vers plus de mérite, selon les recommandations ministérielles.

Enfin, les cas particuliers de collègues sont évoqués ainsi que le problème de l'UNSS au lycée hôtelier du Touquet. Monsieur Mannessier prend en compte nos remarques et nous dit qu'il s'en occupe pour améliorer les choses.

Après deux heures d'échanges riches et intenses la réunion s'achève.

**Lionel DELBART**